



# Guide Pratique

---

ÉDITION 2026

## Création d'entreprise

Tout ce que vous devez savoir sur la création  
d'entreprise

Rédigé par notre équipe de juristes

# INTRODUCTION.

---

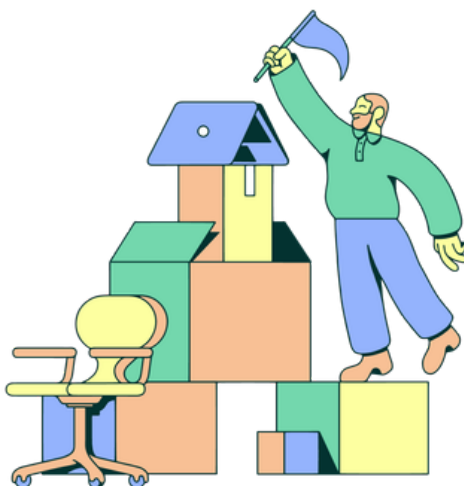
Créer une entreprise est une aventure passionnante, porteuse de nombreuses ambitions, mais aussi de défis. Que vous soyez seul ou entouré de partenaires, les étapes de création peuvent rapidement devenir complexes : choix du statut juridique, dépôt de capital, rédaction de statuts, immatriculation, domiciliation, etc.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner de la création de votre entreprise à sa gestion quotidienne. Il offre une vision claire, structurée et à jour des différentes étapes à suivre, en tenant compte des évolutions réglementaires les plus récentes.

Vous y trouverez des infos pratiques, des exemples concrets, ainsi que des ressources utiles pour comprendre vos obligations et faire les bons choix en fonction de votre activité et de votre situation.

Legalstart vous accompagne à chaque étape de votre projet entrepreneurial : création, gestion comptable, modification statutaire, dépôt de marque et même formalités de fermeture si nécessaire. Avec plus de 900 000 entrepreneurs qui nous ont fait confiance, notre objectif est de vous simplifier la vie pour que vous puissiez vous concentrer sur l'essentiel : développer votre activité.

Prêt(e) à vous lancer ? Nous vous accompagnons, pas à pas.



Créer une entreprise

# Sommaire

- **L'idée**
- **Rédiger un business plan**
- **Trouver des financements**
- **Choisir le statut juridique adapté à votre projet**
- **Créer son entreprise**
- **Les services indispensables**
- **L'accompagnement Legalstart**

# L'IDÉE

---

## Dans cette partie :

- Quelle est la solution apportée ?
- Existe-t-il des produits ou services similaires sur le marché ?
- Quelle est la cible de votre offre ?
- Votre idée est-elle rentable ?
- Quel est votre projet d'entrepreneur ?

Créer une entreprise, c'est bien, mais sans idée, c'est compliqué. L'idée constitue la clé de réussite de votre entreprise. Il faut garder à l'esprit que le principal est de choisir un projet qui vous plaît et pour lequel vous souhaitez vous investir. Par ailleurs, la réussite est synonyme, en pratique, de rentabilité. Votre idée doit répondre au besoin du marché.

Comment savoir si votre idée sera rentable ? Voici quelques éléments clés qui vous aideront à vous poser les bonnes questions.

## Quelle est la solution apportée ?

---

Quel que soit le domaine dans lequel vous souhaitez exercer votre activité, une bonne idée est une idée qui répond à un besoin des consommateurs non assouvi par le marché actuel. Par conséquent, pour valider une idée, il est primordial d'analyser les besoins des potentiels consommateurs. Quel produit ou service pourrait améliorer leur quotidien ? Pour ce faire, concentrez-vous sur vos propres expériences, sur celles de vos proches ou encore sur celles des personnes évoluant dans le secteur visé.

## **Existe-t-il des produits ou services similaires sur le marché ?**

---

Il est primordial d'analyser la concurrence lorsque vous cherchez une idée. En marketing, on appelle ça un "benchmark". Analysez le marché sur lequel vous souhaitez vous implanter et qui correspond à votre produit ou service. Étudiez les offres similaires, les prix exercés sur le marché, etc.

Quelle est la cible de votre offre ? Souhaitez-vous vous adresser aux consommateurs (B2C) ou aux entrepreneurs ou organisations (B2B) ? Si vous avez la réponse à cette question, vous pouvez commencer à construire votre business plan.

## **Votre idée est-elle rentable ?**

---

Cette question déterminera la faisabilité de votre futur projet. Avant de se lancer, il est nécessaire de prévoir l'ensemble des dépenses qui devront être prises en charge, à quel prix doivent être vendus vos produits ou services pour pouvoir payer les charges et a minima dégager une rémunération ? Avez-vous droit à des aides financières ?

## **Quel est votre projet d'entrepreneur ?**

---

Le plus important reste tout de même de vous demander ce que vous désirez entreprendre, pourquoi et comment ? Qu'est-ce qui vous stimule au quotidien ? Voulez-vous entreprendre seul, à plusieurs ? Souhaitez-vous innover ?

Vous êtes le maître de votre destin et nous sommes là pour vous aider à y voir plus clair en vous donnant toutes les bonnes astuces pour bien démarrer.

# RÉDIGER UN BUSINESS PLAN

---

## Dans cette partie :

- À quoi sert un business plan ?
- Comment structurer un business plan ?

Le business plan est un document, le plus souvent une présentation, qui expose de manière concise, mais exhaustive, l'ensemble de votre projet. Vous y détaillez notamment la rentabilité potentielle de votre entreprise ainsi que vos besoins de financement, tout en justifiant vos résultats.

## À quoi sert un business plan ?

---

La première utilité de votre business plan est la recherche de financement. Ce document vous permet de présenter votre projet à des investisseurs (banques incluses). Il doit permettre à ces derniers de se faire une idée précise de l'état du marché et de la rentabilité potentielle de votre entreprise. En outre, le business plan doit permettre aux personnes qui investissent de savoir vers quoi elles s'engagent et d'estimer la viabilité de leur investissement.

Au-delà de l'intérêt pour les investisseurs, votre business plan comporte surtout une dimension personnelle : ce dernier constitue l'une des clés vous permettant de maîtriser la viabilité de votre projet. Il vous servira de guide tout au long de votre projet. Il vous permet de vérifier si votre concept est viable sur le marché et représente une véritable feuille de route pour la mise en place du projet, étape par étape.

En résumé, le business plan repose sur la création d'un document résumant votre projet et présentant son intérêt aux investisseurs potentiels (la banque, les business angels, etc.).

En interne, votre business plan est le dossier permettant de suivre et d'anticiper les étapes de création et de développement de votre entreprise.

Le business plan reprend donc tous les éléments clés de votre projet. Il doit répondre aux questions suivantes :

- Qui êtes-vous ? (statut de l'entreprise, localisation, équipe) ;
- Quel service offrez-vous ? (type de produit/de service) ;
- Comment le service est-il produit ? (fabrication, fournisseurs, développement) ;
- À qui vous adressez-vous ? (cœur de cible) ;
- Comment gérer la distribution ? (réseau, infrastructure, investissements) ;
- Quel est votre calendrier ? (étapes de développement, moments clés) ;
- Quel est l'état du marché ? (demande, concurrence) ;
- Quels sont les besoins de financement ? (frais de fonctionnement, coûts divers) ;
- Quel est le rendement estimé ? (prévision de trésorerie, marges, etc.).

## **Comment structurer un business plan ?**

---

Le business plan se divise en deux parties :

- L'executive summary : cette partie est un résumé de votre business plan destiné à convaincre les investisseurs de l'intérêt de votre projet. Il doit être agréable à consulter, facile à comprendre, concis et présenter les informations importantes de votre projet.
- Le reste du business plan : qui inclut la présentation détaillée de votre projet et l'ensemble des documents utiles (étude de marché, projections comptables, etc.). Il doit rentrer dans le détail sans pour autant surcharger le lecteur d'informations inutiles.

Quel que soit votre projet, votre business plan doit toujours contenir :

- La présentation de l'activité de votre entreprise et son intérêt par rapport aux autres acteurs du secteur.
- La présentation des différents membres de l'équipe et leurs apports pour le projet (compétences, expérience, etc.).
- L'étude de marché prouvant qu'il existe une réelle opportunité sur le marché.
- La stratégie permettant de faire la différence avec la concurrence et d'acquérir des clients.
- La présentation financière de l'entreprise (présentation et justification des besoins d'investissements par exemple).

**À noter :** pour en savoir plus sur le business plan, découvrez notre [vidéo](#) sur les 5 étapes essentielles à suivre pour établir un business plan efficace !

Téléchargez notre modèle de business plan !



# TROUVER DES FINANCEMENTS

---

**Dans cette partie :**

- Les apports personnels
- Le financement externe
- Les aides au financement d'entreprise

Créer son entreprise a un coût et généralement plusieurs mois s'écoulent avant que la société créée ne soit véritablement rentable et puisse générer des bénéfices. C'est pourquoi, avant de se lancer, il est indispensable de s'interroger sur les méthodes qui existent pour financer son projet d'entreprise.

## Les apports personnels

---

La première source de financement de votre entreprise est le montant des sommes que vous et vos associés y apportez directement : ce sont les fonds propres de l'entreprise. Ce peut être votre épargne personnelle.

Il est possible que votre entourage puisse compléter vos apports par le biais de dons ou de prêts à taux bas (voire à taux zéro). L'argent récolté auprès de ces proches est appelé "love money".

Les apports personnels sont primordiaux pour créer son entreprise puisque le capital social est gage de solvabilité pour les tiers extérieurs à l'entreprise (banques, fournisseurs, clients, etc). Ils montrent l'engagement des entrepreneurs dans leur projet.

**En pratique :** en l'absence de fonds propres importants, il est parfois très difficile d'obtenir un emprunt bancaire.

Au cours de la vie de votre entreprise, vous aurez l'occasion d'augmenter et de réduire votre capital social et potentiellement la possibilité de récupérer une partie de vos apports initiaux si vous estimez qu'ils sont trop élevés.

## Le financement externe

---

Il est courant de faire appel à des sources de financement externes.

Parmi les dispositifs les plus connus et les plus utilisés par les entrepreneurs, il y a :

- L'emprunt bancaire : c'est l'hypothèse dans laquelle la banque vous prête de l'argent. Il faut donc garder en tête que la somme prêtée devra être remboursée, avec le paiement d'intérêts !
- Le financement participatif (ou crowdfunding) : vous pouvez faire financer votre entreprise par des particuliers, via une plateforme en ligne, par le biais d'un don (avec ou sans contrepartie) voire d'un prêt (gratuit ou rémunéré).
- Le BSA-AIR : il peut s'apparenter à une levée de fonds classique, mais simplifiée. En effet, il permet d'obtenir des fonds de manière rapide et économique. Il est principalement destiné aux start-ups en phase de développement

## Les aides au financement d'entreprise

---

Par ailleurs, en France, il existe de nombreux dispositifs pour accompagner financièrement les entrepreneurs dans leurs projets de création d'entreprise :

- Les subventions pour la création d'entreprise : ce sont des aides accordées par l'État (généralement les collectivités territoriales) aux entreprises innovantes qui remplissent certains critères.
- Les aides à la création pour les femmes : pour renforcer la parité dans le monde entrepreneurial, des aides financières ont été créées pour aider les femmes à lancer leur projet d'entreprise. Il est ainsi possible d'obtenir des prêts ou des garanties pour accéder plus facilement au crédit bancaire.
- L'ACRE (Aide à la Création ou à la Reprise d'une Entreprise) permet au créateur d'entreprise d'être exonéré, sous certaines conditions, de charges sociales pendant la première année d'exercice.

Êtes-vous éligible à l'ACRE ? Faites le test !



- Les allocations chômage : si vous êtes demandeurs d'emploi, vous pouvez financer la création de votre entreprise par le biais de vos allocations chômage. Vous pouvez choisir entre le maintien de l'ARE (Aide au retour à l'emploi) ou de l'ARCE (Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise).

**Attention** : depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, les règles de cumul entre chômage et création d'entreprise ont changé.

Les créateurs qui conservent leur allocation mensuelle ARE ne pourront toucher que 70 % de leur allocation habituelle, dans la limite de 60 % de leurs droits restants. Le versement s'arrête automatiquement une fois ce seuil atteint. Les 40 % restants pourront être récupérés uniquement sur demande et après validation par une commission régionale, avec justificatifs à l'appui (bilan de l'activité, faibles revenus, etc.).

Côté ARCE (versement en capital), elle reste fixée à 60 % des droits, versés en deux fois – mais le second versement est désormais conditionné à l'absence de reprise d'un CDI à temps plein.

Ces nouvelles règles impliquent de mieux anticiper sa trésorerie au moment de lancer son projet.

**Actualité** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale a durci le dispositif de l'ACRE sur deux points majeurs.

L'aide n'est plus accordée de plein droit, même pour les sociétés. Il faut déposer une demande auprès de l'URSSAF sous peine de perdre cet avantage.

Le taux d'exonération, autrefois fixé à 50 %, est désormais plafonné à 25 % des cotisations sociales dues. Pour les sociétés, le nouveau pourcentage s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, mais pour les micro-entreprises il y a une application différenciée en fonction de la date d'immatriculation :

- Pour une micro-entreprise créée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026, vous continuez à bénéficier de l'ancien taux de 50 % d'exonération pendant vos 4 premiers trimestres.
- Pour une micro-entreprise créée après le 1<sup>er</sup> juillet 2026, le nouveau pourcentage de 25 % d'exonération s'appliquera directement.



#### Assistance juridique Legalstart

Posez toutes vos questions juridiques à un expert.

Concentrez-vous sur l'essentiel : le développement de votre entreprise !

[Découvrez notre abonnement](#)

# CHOISIR LE STATUT JURIDIQUE ADAPTÉ À VOTRE PROJET

---

Dans cette partie :

- Se lancer seul
- Entreprendre à plusieurs

Il s'agit d'une étape essentielle pour mener à bien votre projet. Même cette étape peut sembler intimidante, alors sachez que vous pouvez tout à fait vous faire accompagner dans le choix et la création de votre statut juridique.

En tant que porteur de projet, vous avez deux options majeures pour vous lancer : entreprendre en nom propre (c'est-à-dire en votre nom, sans créer de structure juridique à part entière) ou en créant une société, qui est une structure indépendante de votre personne avec sa propre personnalité juridique.

À chaque projet son statut adapté ! Pour vous aider à y voir plus clair, nous vous présentons les différentes solutions selon que vous souhaitiez vous lancer seul ou à plusieurs.

## Se lancer seul

---

Si vous décidez de vous lancer en solo, vous pouvez bien sûr exercer en entreprise individuelle (notamment sous le régime simplifié de la micro-entreprise) mais vous pouvez tout aussi bien créer une société sous la forme d'une SASU ou d'une EURL. Ces dernières sont réservées à l'entrepreneur souhaitant se lancer seul dans l'entrepreneuriat !

## Le régime de la micro-entreprise (auto-entreprise)

Depuis la réforme du 15 mai 2022, il n'existe plus qu'un seul statut pour entreprendre en nom propre : l'[entreprise individuelle](#). Le régime de l'EURL a été supprimée. Deux régimes fiscaux sont possibles au sein de ce statut : le régime réel classique ou le régime simplifié de la [micro-entreprise](#), que nous vous présentons ici.

La micro-entreprise reste le régime préféré de nombreux entrepreneurs, en particulier ceux qui se lancent seuls, car elle offre une grande simplicité de création, de gestion... et de fermeture.

Les avantages de la micro-entreprise :

- Formalités simplifiées : création 100 % en ligne via le guichet unique INPI, sans statuts à rédiger ni capital à déposer.
- Obligations comptables simplifiées : il suffit de tenir un livre de recettes (et un registre des achats si besoin), sans bilan ni approbation de comptes.
- Déclaration de chiffre d'affaires simplifiée : mensuelle ou trimestrielle, sur le site de l'Urssaf.
- Charges sociales allégées : le pourcentage de charges sociales à payer est calculé en fonction de votre activité professionnelle au moment de la déclaration de votre chiffre d'affaires sur le site de l'Urssaf.
- Option pour le prélèvement libératoire : vous pouvez, sous conditions de revenus, régler vos impôts en même temps que vos cotisations sociales.
- Fiscalité allégée : vous bénéficiez d'un abattement fiscal (en fonction de votre activité). Il consiste à réduire votre base imposable et donc à diminuer vos impôts. En réalité, cet abattement fiscal compense l'impossibilité que vous avez en micro-entreprise de déduire les dépenses engagées dans le cadre de votre activité.
- Dispense de la TVA : tant que vous restez sous un certain seuil, vous n'êtes pas redevable de la TVA et ne la facturez pas.

En revanche, vous perdez les avantages du régime de la micro-entreprise dès lors que vous dépassez certains seuils de chiffre d'affaires.

En 2026, les plafonds de chiffre d'affaires à ne pas dépasser pour conserver le régime micro-entrepreneur sont les suivants :

- 77 700 € HT pour les activités de prestations de services et activités libérales ;
- 188 700 € HT pour les activités de vente de marchandises, objets, denrées ou de prestations d'hébergement (chambres d'hôtes, gîtes, meublés de tourisme).

Si vous dépassez ces plafonds pendant deux années civiles consécutives, vous sortez automatiquement du régime micro-entrepreneur. Vous basculez alors vers le régime réel de l'entreprise individuelle, avec des obligations comptables et fiscales plus complexes (déclaration de TVA, comptabilité complète, etc.).

**À noter :** si vous exercez une activité mixte (activité commerciale principale et prestations de services), votre chiffre d'affaires global ne doit pas dépasser 188.700€ (dont un chiffre d'affaires de 77.700€ maximum pour les prestations de services) !

Il s'agit donc d'un régime très avantageux tant que vous ne développez pas votre activité de manière conséquente. De par sa simplicité de déclaration et de fonctionnement, le régime de la micro-entreprise est particulièrement prisé des étudiants ou salariés qui exercent une activité en parallèle de leurs études ou de leur emploi salarié.

**Attention :** avec le statut unique de l'entrepreneur individuel, le micro-entrepreneur n'est plus indéfiniment responsable des dettes professionnelles sur l'ensemble de son patrimoine personnel. En effet, ses patrimoines personnel et professionnel sont automatiquement séparés !

Découvrez nos offres de création de micro-entreprise !



## La SASU

La **SASU** (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle) est une forme de société conçue pour permettre à un entrepreneur de se lancer seul, tout en bénéficiant d'une structure juridique souple, sécurisante et évolutive. C'est aujourd'hui l'un des statuts les plus choisis par les freelances, consultants ou créateurs d'entreprise.

### Pourquoi créer une SASU ?

La SASU vous permet de distinguer clairement votre entreprise de votre personne. Elle possède sa propre personnalité juridique, ce qui signifie que :

- votre responsabilité est limitée à vos apports au capital social ;
- votre patrimoine personnel est protégé, sauf en cas de faute de gestion grave.

Elle vous offre aussi une image plus professionnelle qu'une micro-entreprise, et une structure évolutive si vous envisagez de vous associer ou de lever des fonds.

Il n'existe aucun capital minimum obligatoire. Vous pouvez donc démarrer avec un capital réduit. Mais attention, ce montant est public (extrait Kbis) et peut influencer la perception de la solidité de votre entreprise par vos partenaires, clients ou banques.

Autre point fort : la grande liberté statutaire. Contrairement à l'EURL (plus encadrée juridiquement), vous êtes libre d'organiser le fonctionnement de votre SASU comme vous le souhaitez : prise de décisions, modalités de vote, pouvoirs du Président, etc. C'est un vrai atout si vous anticipez un développement à plusieurs.

Et surtout : aucune limite de chiffre d'affaires ! Contrairement au régime de la micro-entreprise, vous pouvez développer votre activité sans restriction.

Et, contrairement à la micro-entreprise, la SASU permet aussi de déduire vos charges professionnelles et d'avoir une comptabilité complète.

### Un régime social protecteur

Par ailleurs, en tant que Président, vous relevez du régime des assimilés salariés lorsque vous percevez une rémunération. Dans ce cas, vous bénéficiez d'une excellente couverture sociale : assurance maladie, retraite alignée sur celle des salariés, prévoyance... Attention : vous ne cotisez pas pour le chômage.

**Bon à savoir :** tant que vous ne vous versez pas de rémunération en tant que Président, vous n'avez aucune charge sociale à payer. C'est très avantageux si vous créez votre entreprise tout en touchant le chômage (ARE).

## Une fiscalité stable et lisible

La SASU est par principe soumise à l'impôt sur les sociétés (IS). Les bénéfices générés sont donc imposés au taux réduit de 15% dans la limite des 42.500 premiers euros de bénéfices. Au-delà, les bénéfices sont soumis au taux normal de 25%.

Un exemple ? Pour 50 000 € de bénéfices :

- les 42 500 premiers € sont taxés à 15 %, soit 6 375 €,
- les 7 500 € suivants à 25 %, soit 1 875 €. Résultat : 8 250 € d'impôts à payer.

## Seul mais pas isolé

En choisissant la SASU, vous devenez l'associé unique de la société. Vous pouvez alors être seul décisionnaire en cumulant les rôles d'associé unique et de président de la SASU. Vous prenez à la fois les décisions importantes (réservées à l'associé) et la gestion courante (réservée au Président de la SASU).

Pour autant, il vous est également possible de déléguer la gestion courante en nommant une autre personne (physique ou morale) en tant que Président. Vous continuerez à prendre les décisions les plus importantes, mais la gestion quotidienne sera gérée par un tiers. C'est l'une de spécificité de la SASU : le Président peut être une société, par exemple, une holding. En EURL, ce n'est pas possible.

En créant une SASU dont vous êtes aussi le Président, si vous souhaitez vous rémunérer pour ces fonctions, vous êtes soumis au régime social des "assimilés salariés", et vous bénéficiez donc des mêmes avantages qu'un salarié (à l'exception du droit à l'ouverture des indemnités chômage). Cependant, ce statut génère des cotisations sociales importantes. Si vous préférez être rattaché au statut des indépendants et payer moins de charges sociales, mieux vaut alors opter pour l'EURL. Regardez notre [vidéo](#) pour mieux comprendre la rémunération du Président en SASU.

### En résumé, la SASU c'est :

- Une protection du patrimoine personnel
- Une excellente couverture sociale (régime assimilé salarié)
- Pas de charges sociales si vous ne vous rémunérez pas
- Une structure flexible et évolutive
- Un statut valorisant pour les partenaires, clients et banques
- Aucune limite de chiffre d'affaires
- Compatible avec le cumul des allocations chômage (ARE)

Découvrez nos offres de création de SASU !



## L'EURL

L'EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée) est une forme de société qui vous permet de créer seul votre entreprise, tout en protégeant votre patrimoine personnel. Comme pour la SASU, votre responsabilité est limitée aux apports effectués dans le capital social. En cas de difficultés, vos biens personnels ne peuvent pas être saisis, sauf en cas de faute de gestion.

Ce statut est particulièrement apprécié dans certains secteurs comme l'artisanat, les professions techniques ou les activités libérales, mais il reste adapté à de nombreux profils d'entrepreneurs.

### Pourquoi créer une EURL ?

L'EURL est une solution adaptée si vous souhaitez :

- exercer seul, avec un cadre juridique rassurant pour les tiers ;
- optimiser vos charges sociales (moins élevées qu'en SASU) ;
- déduire vos frais professionnels, ce qui est impossible en micro-entreprise ;
- prévoir une rémunération régulière dès le début de votre activité ;
- ou garder la possibilité de s'associer à plusieurs et d'évoluer vers une SARL.

Ce statut est souvent choisi lorsque l'on souhaite sortir du régime de la micro-entreprise, par exemple pour se rémunérer de manière régulière, tout en gardant des charges sociales plus faibles qu'en SASU. C'est notamment le cas de nombreux entrepreneurs qui, en fin de droits au chômage (ARE), cherchent une solution pour continuer leur activité en société tout en se versant un revenu, sans supporter les cotisations élevées du régime assimilé salarié (SASU).

### Un fonctionnement encadré mais clair

En EURL, vous êtes associé unique, c'est-à-dire l'unique propriétaire de la société.

Vous pouvez également être gérant de l'EURL, c'est-à-dire la personne chargée de sa gestion courante. En tant que gérant, vous prenez les décisions du quotidien, signez les contrats, engagez des dépenses... Vous représentez la société vis-à-vis des tiers.

Mais attention : il est aussi possible de nommer une autre personne comme gérant, tout en restant l'associé unique. Cela peut être utile si vous souhaitez déléguer la gestion tout en gardant le contrôle. revanche, le gérant d'une EURL doit obligatoirement être une personne physique. Il n'est donc pas possible de désigner une société comme gérant, contrairement à la SASU.

Enfin, en tant qu'associé unique, vous restez seul décisionnaire sur les actes majeurs : approbation des comptes, modification des statuts, changement de régime fiscal, transformation de la société, etc.

## **Un régime social plus économique**

Lorsque vous êtes gérant associé unique d'une EURL, vous relevez du régime de la Sécurité sociale des indépendants (SSI), aussi appelé régime des travailleurs non salariés (TNS).

C'est ce qui distingue principalement l'EURL de la SASU : vos cotisations sociales sont moins élevées, mais vous bénéficiez aussi d'une protection sociale moins étendue, notamment sur la retraite ou les arrêts de travail. Si vous prévoyez de vous rémunérer régulièrement, l'EURL peut vous permettre de réduire significativement vos charges sociales par rapport à la SASU.

Autre point important : même en l'absence de rémunération, le gérant associé unique est affilié à la Sécurité sociale des indépendants (SSI) et doit s'acquitter de cotisations sociales minimales, estimées à environ 1 320 € par an en 2026. Elles couvrent notamment l'assurance maladie de base et vous permettent de valider des trimestres de retraite.

## **Une fiscalité souple et modulable**

Par défaut, l'EURL est soumise à l'impôt sur le revenu (IR). Cela signifie que les bénéfices générés par votre société sont intégrés à votre déclaration personnelle. Vous êtes donc imposé selon votre propre tranche d'imposition, comme pour un revenu classique.

Ce mode d'imposition peut être avantageux :

- si vos revenus sont modestes au démarrage,
- ou si vous souhaitez éviter une double imposition.

Vous avez également la possibilité d'opter pour l'impôt sur les sociétés (IS). Cette option est irrévocable, mais elle peut être intéressante si :

- vous souhaitez laisser une partie des bénéfices dans la société,
- ou maîtriser le montant de votre revenu imposable personnel.

En optant pour l'IS, vous êtes imposé à 15 % sur les 42 500 premiers euros de bénéfice, puis à 25 % au-delà, comme en SASU.

### **En résumé, l'EURL c'est :**

- Une structure juridique sécurisante
- Un fonctionnement simple avec un cadre juridique clair
- Un régime social moins coûteux (travailleur indépendant - SSI)
- Des cotisations sociales dues même sans rémunération
- La possibilité de continuer à percevoir vos ARE (versement partiel)
- Une fiscalité au choix : impôt sur le revenu (par défaut) ou impôt sur les sociétés
- La possibilité de déduire ses frais professionnels
- Un statut évolutif vers la SARL en cas d'association future

Découvrez nos offres de création de EURL !



# Entreprendre à plusieurs

---

Si vous avez un projet commun et que vous souhaitez vous lancer à plusieurs, alors il vous faudra nécessairement opter pour la création d'une société commerciale. Vous aurez alors le choix entre la SARL ou la SAS. Chacune de ces formes sociales dispose de caractéristiques distinctes qui seront plus ou moins adaptées à votre projet.

## La SAS

Le statut juridique de la **SAS** (Société par Actions Simplifiée) a pour principale caractéristique sa flexibilité. Il s'agit en réalité du même fonctionnement que la SASU, mais dédiée aux projets collectifs.

En effet, la loi offre une très grande liberté aux associés quant à la rédaction des statuts de SAS. Or, ce sont précisément les statuts qui définissent le fonctionnement de la société.

En tant qu'associé-fondateur, vous avez donc la possibilité de décider librement des règles de fonctionnement de votre société. Il s'agit là d'une des différences majeures avec la SARL pour laquelle la loi impose de nombreuses règles à respecter. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles beaucoup de start-up choisissent le statut de SAS.

La SAS est constituée par deux ou plusieurs associés qui peuvent, par la suite, s'associer très facilement à d'autres entrepreneurs. Les associés de SAS peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales, ce qui signifie que la société peut avoir pour associé une autre société.

Ce sont les associés qui prennent les décisions les plus importantes (distribution des dividendes, changement de siège, etc) mais la gestion courante de la société est confiée au Président, qui doit être nommé par les associés.

Le Président est le représentant légal de la société, il peut être désigné parmi les associés ou non.

Découvrez nos offres de création de SAS !



Par rapport à d'autres statuts de société, la SAS possède différents avantages non-négligeables :

- Une souplesse de fonctionnement : hormis l'obligation de nommer un Président, vous êtes libre de décider du fonctionnement et de choisir les [organes de direction de la SAS](#).
- Un régime social protecteur : les dirigeants de SAS ont le statut d'assimilé-salarié et sont rattachés au Régime général de la Sécurité sociale, ce qui leur permet de bénéficier d'une très bonne couverture sociale.
- Une facilité d'association avec d'autres entrepreneurs : les associés-fondateurs peuvent, lors de la rédaction des statuts, définir des règles permettant à de futurs investisseurs d'entrer facilement au capital social.

En effet, les cessions d'actions de SAS sont simples et rapides grâce à l'absence de procédure d'agrément. Cela peut s'avérer très utile en cas de levée de fonds.

**Attention :** "souplesse" ne signifie pas naïveté. Si vous décidez d'être souple dans la rédaction des statuts, la rédaction d'un pacte d'actionnaires est fortement recommandée afin d'encadrer au mieux l'ensemble des relations entre associés. Pas de panique, il est possible d'être accompagné dans la rédaction d'un [pacte d'actionnaires](#).

## La SARL

Il s'agit de la version "pluripersonnelle" de l'EURL : c'est la version "team-player" qui vous permet de créer une entreprise à deux ou plus ! Cette structure juridique, qui peut être créée avec un capital de seulement 1 euro, offre une véritable sécurité, car elle est très encadrée juridiquement : rien n'est laissé au hasard.

Tout comme dans l'EURL, ce sont les associés qui prennent les décisions importantes et le gérant qui s'occupe de la gestion courante.

Le gérant n'est pas obligatoirement un associé de la [SARL](#), les associés peuvent nommer un tiers à la société, dès lors qu'il s'agit d'une personne physique. À la différence de la SAS, il est donc impossible de nommer une société en tant que gérante de la SARL.

Lorsque la majorité des parts sociales sont entre les mains d'un ou plusieurs gérants, nous parlons d'une "gérance majoritaire". À ce titre, ces derniers sont soumis au régime de la SSI (Sécurité Sociale des Indépendants).

Un statut moins protecteur que celui du Président de SAS qui présente néanmoins l'avantage de générer moins de charges sociales.

En revanche, lorsque la gérance est "minoritaire ou égalitaire" (les gérants possèdent, dans leur totalité, au maximum la moitié des parts sociales de la SARL), les gérants sont assimilés-salariés au même titre qu'un Président de SAS. Il s'agit donc simplement d'une question de détention de parts sociales et de volonté d'obtenir une rémunération au titre des fonctions de dirigeants ou non.

La SARL est particulièrement adaptée aux projets familiaux ou entre amis, car l'accès au capital social est restreint. Il n'est pas possible de devenir associé sans l'accord des autres associés fondateurs. Il ne s'agit donc pas d'une structure dédiée à l'entrée de nombreux investisseurs par exemple.

Découvrez nos offres de création de SARL !



|                             | Micro-entreprise                      | SAS/SASU                                            | EURL/SARL                                           |
|-----------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Facilité de création        | Oui, simple déclaration               | Non, plusieurs étapes (rédaction des statuts, etc.) | Non, plusieurs étapes (rédaction des statuts, etc.) |
| Protection du patrimoine    | Oui, mais la protection reste limitée | Oui, limité au montant des apports                  | Oui, limité au montant des apports                  |
| Régime social               | Régime des indépendants               | Régime des assimilés-salariés                       | Régime des indépendants                             |
| Seuil de chiffre d'affaires | Limité                                | Illimité                                            | Illimité                                            |

# CRÉER SON ENTREPRISE

---

## Dans cette partie :

- Comment se lancer en tant que micro-entrepreneur ?
- Comment se lancer en créant une société ?
- Quelles sont les formalités spécifiques de création d'une SAS ou d'une SASU ?
- Quelles sont les formalités spécifiques de création d'une SARL ou une EURL ?

Depuis le 1er janvier 2023, toutes les formalités de création doivent être réalisées en ligne via le guichet unique de l'INPI, qui centralise l'ensemble des démarches auparavant traitées par les CFE (Centres de Formalités des Entreprises). Ce portail permet de déclarer la création de votre activité, quel que soit le statut juridique choisi (micro-entreprise ou société).

Si vous souhaitez gagner du temps et éviter les erreurs, Legalstart vous propose un accompagnement complet et 100 % en ligne, avec un parcours personnalisé, simple et rapide. Plus de 900 000 entrepreneurs nous ont déjà fait confiance.

**Bon à savoir :** avec Legalstart, vous pouvez gérer toutes vos démarches en ligne de manière simple et sécurisée : création d'entreprise, modification statutaire, dépôt de capital, gestion comptable, dépôt de marque... Tout est centralisé sur une même plateforme.

## Comment se lancer en tant que micro-entrepreneur ?

---

Pour devenir micro-entrepreneur, les démarches sont simples et rapides. Il suffit de remplir un formulaire de déclaration en ligne, fournir quelques pièces justificatives et transmettre le tout via le guichet unique de l'INPI (ou directement via Legalstart pour un accompagnement complet).

## Quand remplir le formulaire ?

Contrairement à ce qui était indiqué auparavant, il n'y a pas de délai strict imposé pour compléter votre déclaration d'activité. Toutefois, il est fortement recommandé de la réaliser avant de débiter votre activité afin d'être en conformité avec la réglementation et de bénéficier de la protection sociale correspondante.

La déclaration se fait en ligne sur le guichet unique, qui centralise depuis le 1er janvier 2023 toutes les formalités de création, modification et cessation d'activité des entreprises.

## Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

En général, le questionnaire en ligne doit être accompagné d'une seule pièce justificative : une copie de votre pièce d'identité, signée et accompagnée de la mention "Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette pièce justificative. Fait à (ville), le (date)".

En fonction de la nature de votre activité, d'autres documents peuvent être nécessaires (déclaration de non-condamnation, justificatif de domicile ou encore un diplôme ou certification justifiant d'une qualification professionnelle, si requis par votre activité).

## Où envoyer ces documents ?

Votre déclaration doit être effectuée en ligne sur le guichet unique de l'INPI. Cette plateforme a remplacé tous les anciens Centres de Formalités des Entreprises (CFE) depuis le 1er janvier 2023.

**Bon à savoir :** si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, Legalstart vous propose un service complet pour déclarer votre micro-entreprise en toute simplicité, en évitant les erreurs courantes.

**C'est rapide et intuitif :** il vous suffit de compléter notre formulaire en ligne et de fournir les documents requis.

**Nos juristes experts prennent ensuite le relais pour gérer toutes les formalités jusqu'à la déclaration complète de votre micro-entreprise.**

**Avec Legalstart, restez concentré sur votre activité pendant que nous assurons un accompagnement complet jusqu'à l'obtention de vos documents officiels**

# Comment se lancer en créant une société ?

Créer une société implique de réaliser plusieurs formalités juridiques et administratives, qui peuvent rapidement devenir complexes si vous n'êtes pas accompagné. Chez Legalstart, nous vous aidons à tout gérer en ligne : de la rédaction des statuts au dépôt de capital, en passant par les démarches d'immatriculation sur le guichet unique de l'INPI.

## Les étapes clés pour créer votre société

- L'étape 1 est la rédaction des statuts de la société. Selon la forme juridique choisie, la rédaction de vos statuts peut être strictement encadrée par la loi (SARL et EURL) ou au contraire très libre (SAS et SASU). Les statuts définissent le fonctionnement de votre société et ses règles de gouvernance. C'est un document essentiel qui lui donne officiellement "vie". Avec Legalstart, vous bénéficiez de modèles personnalisés adaptés à votre projet.
- L'étape 2 est le dépôt de capital social à la banque. Le capital social de votre société doit être déposé sur un compte bancaire professionnel dédié, au nom de l'entreprise. Une fois les fonds déposés, la banque vous remet une attestation de dépôt de capital, indispensable pour poursuivre les démarches d'immatriculation .

**Bon à savoir :** vous pouvez ouvrir votre Compte Pro directement chez Legalstart lors de votre parcours de création. Cela vous permet de :

- Centraliser toutes vos démarches sur une même plateforme (statuts, dépôt de capital, immatriculation, compte pro).
- Gagner du temps en évitant de passer par une banque tierce. Avec Legalstart, vous obtenez rapidement votre attestation de dépôt de capital pour poursuivre vos démarches.
- Réduire vos frais avec des tarifs compétitifs par rapport aux banques traditionnelles.
- Simplifier votre gestion financière grâce aux outils de suivi et de facturation proposés par Legalstart.

- L'étape 3 est la publication d'une annonce légale. Pour officialiser la création de votre société, vous devez publier une annonce dans un Journal d'Annonces Légales (JAL). Cette étape est obligatoire pour toutes les formes de société. Legalstart s'occupe de cette publication pour vous.

- L'étape 4 est la signature des statuts. Une fois vos statuts rédigés et le capital social déposé, vous devez les signer pour finaliser leur validation. C'est aussi à ce moment que vous devez régulariser l'ensemble des engagements que vous avez pris pour le compte de la "société en cours de formation" (frais de création, signature d'un bail pour un local, etc.).
- L'étape 5 est l'immatriculation de votre société. Depuis le 1er janvier 2023, toutes les démarches d'immatriculation doivent être réalisées en ligne via le guichet unique de l'INPI. C'est ce portail qui centralise désormais toutes les formalités de création, modification et cessation d'entreprise. Pour immatriculer votre société, vous devez déposer un dossier complet comprenant :
  - vos statuts signés ;
  - l'attestation de dépôt de capital ;
  - la preuve de publication de l'annonce légale ;
  - d'autres pièces spécifiques selon le statut choisi (ex : déclaration de non-condamnation, justificatif de domiciliation, etc.).

**Bon à savoir :** en cas d'erreur (document manquant ou incorrect), votre dossier peut être rejeté par l'administration, ce qui entraîne des frais supplémentaires.

**Avec Legalstart, vous sécurisez vos démarches et évitez les erreurs courantes grâce à un accompagnement complet.**

Et après l'envoi du dossier au guichet unique ? L'envoi du dossier entraîne l'immatriculation de votre société. Vous recevrez plusieurs éléments indispensables à votre activité : un numéro SIRET, un code APE, un numéro de TVA intracommunautaire (selon le type de société choisie) et un KBIS de votre société, c'est-à-dire la « carte d'identité » de la société.

C'est à partir de ce moment que vous pourrez commencer votre activité et facturer vos clients. Ensuite, en fonction de la nature de votre activité, quelques [formalités post création d'entreprise](#) auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat seront encore nécessaires.

## Quelles sont les formalités spécifiques de création d'une SAS ou d'une SASU ?

La spécificité de création d'une SAS/SASU concerne principalement l'étape 1. En effet, la rédaction des statuts suit des règles propres. Il s'agit d'une étape importante, car la SAS et la SASU offrent, à ses créateurs, une grande liberté dans leur rédaction des statuts.

## Et après l'envoi du dossier ?

Une fois votre dossier déposé en ligne sur le guichet unique de l'INPI et validé, votre société est officiellement immatriculée. Vous recevrez plusieurs éléments indispensables à votre activité :

- Votre numéro SIRET : l'identifiant unique de votre société.
- Votre code APE : correspondant à votre activité principale.
- Votre numéro de TVA intracommunautaire (si applicable).
- Votre Kbis : véritable "carte d'identité" de votre société, indispensable pour prouver son existence légale.

C'est à partir de ce moment que vous pourrez commencer votre activité et facturer vos clients.

Ensuite, en fonction de la nature de votre activité, quelques [formalités post création d'entreprise](#) auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat seront encore nécessaires.

## Formalités post-crétation

En fonction de votre activité, des [démarches supplémentaires](#) peuvent être nécessaires, notamment :

- Inscription auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour les activités commerciales.
- Inscription auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour les activités artisanales.
- Déclaration d'activité auprès de l'URSSAF pour certaines professions libérales.

Avec Legalstart, vous bénéficiez d'un suivi complet même après l'immatriculation de votre société.

## Quelles sont les formalités spécifiques de création d'une SAS ou d'une SASU ?

---

La spécificité de [création d'une SAS/SASU](#) concerne principalement l'étape 1. En effet, la rédaction des statuts suit des règles propres. Il s'agit d'une étape importante, car la SAS et la SASU offrent, à ses créateurs, une grande liberté dans leur rédaction des statuts.

Il est donc primordial de prévoir les règles gouvernant votre société et de couvrir les situations susceptibles d'arriver au cours de la vie de votre société afin d'éviter toute modification ultérieure.

À ce titre, les statuts doivent contenir les mentions suivantes : la dénomination sociale de votre société (son nom), le capital social, la forme juridique (SAS ou SASU), l'objet social, le nom des associés, l'adresse du siège social, la répartition du capital social entre les associés et le choix de votre exercice social.

**Bon à savoir :** il est très utile de se faire assister dans ces démarches. Legalstart vous propose de personnaliser vos statuts à partir d'un questionnaire très simple.

## Quelles sont les formalités spécifiques de création d'une SARL ou une EURL ?

---

La [création d'une SARL](#) ou d'une [EURL](#) suit un cadre juridique précis qui impose de respecter plusieurs formalités essentielles. Contrairement à d'autres formes de société comme la SAS ou la SASU, les règles de gestion sont davantage encadrées par la loi.

Tout commence par la rédaction des statuts, une étape fondamentale qui fixe les règles de fonctionnement de la société. Pour une SARL ou une EURL, certaines mentions doivent obligatoirement y figurer, notamment la nomination d'un gérant et les modalités de prise de décision en Assemblée Générale.

Cette rigueur permet d'encadrer efficacement la gestion de l'entreprise, mais elle réduit aussi la liberté des associés dans l'organisation de leur société. Ils ne disposent pas de liberté dans la rédaction des statuts de leur société comme en SAS ou SASU.

**Bon à savoir :** pour garantir une bonne entente entre les associés de SARL, il est recommandé de rédiger un [pacte d'associés](#) en complément des statuts. Ce document permet d'organiser davantage les relations entre associés et de limiter les risques de conflits internes.

Ensuite vient le dépôt du capital social. Contrairement à d'autres formes juridiques, les associés d'une SARL doivent déposer au moins 20 % du capital social dès la création. Le solde peut être libéré progressivement sur une période maximale de 5 ans. Ce dépôt doit être réalisé avant la signature des statuts, même si la libération complète du capital peut se faire après l'immatriculation.

Il est essentiel de comprendre que créer une SARL ou une EURL prend du temps et peut générer des coûts supplémentaires. Les formalités sont plus strictes que pour d'autres statuts, notamment en matière de rédaction des statuts et de dépôt de capital.

**Bon à savoir :** pour éviter les erreurs, il est fortement recommandé de se faire accompagner par un professionnel. Legalstart vous propose un service complet qui vous permet de gérer toutes vos démarches en ligne, sans passer par une banque tierce pour le dépôt de capital.

**Vous avez encore des questions ? Prenez rendez-vous avec un de nos experts !**



# LES SERVICES INDISPENSABLES

---

## Dans cette partie :

- Choisir un lieu pour votre siège social
- Trouver votre partenaire bancaire
- Trouver votre assurance professionnelle ou votre mutuelle

Créer une entreprise implique de faire les bons choix dès le départ en matière de siège social, de compte bancaire et d'assurance professionnelle. Avec Legalstart et ses partenaires spécialisés, bénéficiez d'un accompagnement complet pour sécuriser chaque étape.

## Choisir un lieu pour votre siège social

---

Le choix de votre siège social est une étape stratégique qui doit être pensée en fonction de votre activité et de vos besoins. Il s'agit de l'adresse officielle de votre société, qui apparaît sur tous vos documents administratifs (extrait Kbis, factures, contrats, etc.) et qui détermine votre tribunal compétent en cas de litige.

Une société n'a qu'un seul siège social, c'est le lieu de direction de la société. Toutefois, cela ne signifie pas que votre activité doit nécessairement s'exercer à cette adresse. En réalité, il est fréquent que le siège social serve uniquement de boîte aux lettres administrative, notamment lorsque vous choisissez une domiciliation commerciale.

Votre activité peut s'exercer dans d'autres lieux appelés "établissements" ou "lieux d'exploitation". Ces concepts ont une signification distincte :

- Un établissement désigne tout lieu où l'entreprise exerce une activité de manière durable.
- Un lieu d'exploitation correspond généralement à un site de production ou un bureau où l'activité est effectivement réalisée.

Cela signifie qu'il est tout à fait possible d'avoir un siège social dans un lieu donné (par exemple, en domiciliation commerciale) tout en exerçant votre activité quotidienne dans un bureau, un local commercial ou même en télétravail.

En pratique, plusieurs options sont disponibles pour fixer votre siège social :

- Une domiciliation au domicile personnel : si vous optez pour domicilier votre entreprise à votre domicile personnel, cela peut être une solution simple et gratuite. Toutefois, en utilisant cette option, votre adresse personnelle devient publique, ce qui peut poser des problèmes de confidentialité, notamment si vous exercez une activité nécessitant un contact fréquent avec des clients. De plus, certaines restrictions légales ou contractuelles peuvent s'appliquer, notamment si vous êtes locataire.
- Une domiciliation dans un local commercial : choisir un local commercial est une option adaptée si vous avez besoin d'un espace physique pour recevoir des clients, stocker des marchandises ou exercer une activité nécessitant un lieu spécifique. Cependant, cette solution implique la signature d'un bail commercial ou professionnel, qui peut être coûteux et engager votre entreprise sur plusieurs années. Elle convient davantage aux activités nécessitant une présence physique permanente.
- La domiciliation auprès d'une société : vous pouvez opter pour une domiciliation d'entreprise auprès d'une société spécialisée. C'est la solution la plus flexible, particulièrement recommandée pour les entrepreneurs qui souhaitent dissocier leur adresse personnelle de leur activité professionnelle. La domiciliation commerciale consiste à utiliser une adresse fournie par une société spécialisée comme adresse légale de l'entreprise. Elle permet de bénéficier d'une adresse prestigieuse sans avoir à louer un local physique. C'est également un moyen de centraliser la réception de votre courrier professionnel.

**Bon à savoir :** pour faciliter vos démarches, Legalstart travaille en partenariat avec Kandbaz, le leader de la domiciliation en France. Vous pouvez ainsi bénéficier d'une adresse professionnelle adaptée à votre activité sans avoir à louer de local physique.

Avec Kandbaz, la procédure est entièrement en ligne, votre adresse personnelle est protégée et vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pouvant aller jusqu'à 850 €. Ce service est intégré directement dans votre parcours de création d'entreprise sur Legalstart pour plus de simplicité.

- La domiciliation en pépinière d'entreprises : il est possible de domicilier votre entreprise au sein d'une pépinière. C'est une option intéressante pour les jeunes entrepreneurs qui souhaitent bénéficier d'un environnement de travail collaboratif et d'accompagnement. Les pépinières offrent souvent des services mutualisés (salles de réunion, secrétariat, conseils) à des tarifs avantageux.

**À noter :** le choix de la domiciliation de votre structure impacte le montant de votre cotisation foncière des entreprises (CFE). Contactez la mairie de la commune où vous souhaitez domicilier votre société pour connaître votre taux.

## Trouver votre partenaire bancaire

### Micro-entreprise : un compte professionnel est-il obligatoire ?

Pour les micro-entrepreneurs, l'ouverture d'un compte dédié n'est obligatoire que si votre chiffre d'affaires dépasse 10 000 € par an pendant deux années consécutives. Cette règle permet de distinguer votre activité professionnelle de votre patrimoine personnel, notamment en cas de contrôle fiscal.

En dessous de ce seuil, il n'est pas obligatoire d'ouvrir un compte bancaire distinct. Toutefois, cela reste fortement recommandé pour simplifier votre gestion comptable et éviter toute confusion entre vos finances personnelles et professionnelles. Disposer d'un compte dédié facilite également le suivi de vos recettes et dépenses, ce qui est essentiel pour remplir correctement vos obligations déclaratives.

### Sociétés : une obligation incontournable

Pour les sociétés (SAS, SASU, SARL, EURL, SCI), l'ouverture d'un compte professionnel est obligatoire dès la création. Vous devez déposer votre capital social sur ce compte avant de pouvoir immatriculer votre société.

Ce dépôt de capital donne lieu à la remise d'une attestation de dépôt de capital, un document indispensable pour compléter votre dossier d'immatriculation sur le guichet unique. Sans cette attestation, votre entreprise ne pourra pas être officiellement créée. Les sociétés doivent donc impérativement disposer d'un compte bancaire dédié dès leur création pour pouvoir réaliser leurs premières opérations financières (encaissements, paiements, déclarations de TVA, etc.).

## Comment choisir un compte pro pour son entreprise ?

Le choix d'un compte professionnel dépend de plusieurs critères qui doivent être évalués en fonction de votre activité et de vos besoins spécifiques.

Voici les principaux éléments à prendre en compte :

- **Accessibilité** : privilégiez un compte qui offre une procédure d'ouverture simplifiée, idéalement en ligne, pour gagner du temps.
- **Frais bancaires** : comparez les tarifs appliqués par les différents établissements (frais de tenue de compte, virements, commissions, etc.).
- **Services inclus** : assurez-vous que le compte propose les fonctionnalités nécessaires à votre activité (carte bancaire, terminal de paiement, outils de facturation, interface de gestion en ligne, etc.).
- **Accompagnement** : choisir un partenaire qui propose un service client disponible et réactif peut faire la différence en cas de problème.
- **Compatibilité avec votre statut juridique** : certaines offres sont spécialement conçues pour les micro-entrepreneurs, tandis que d'autres sont mieux adaptées aux sociétés.

Pour les sociétés, il est essentiel de vérifier que l'établissement bancaire propose la délivrance d'une attestation de dépôt de capital nécessaire pour l'immatriculation.

## Ouvrir un compte professionnel avec Legalstart

Legalstart vous permet d'ouvrir un compte professionnel directement pendant votre parcours de création d'entreprise, que vous soyez micro-entrepreneur ou créateur de société.

En choisissant le [Compte Pro Legalstart](#), vous bénéficiez de plusieurs avantages :

- **Centralisation des démarches** : rédaction des statuts, dépôt de capital, immatriculation, ouverture du compte - tout se fait sur une seule plateforme.
- **Gain de temps** : tout se fait en ligne, sans passer par une banque tierce.
- **Attestation de dépôt de capital** immédiate pour les sociétés.
- **Outils de gestion** intégrés pour simplifier votre suivi financier.
- **Tarifs compétitifs** adaptés aux besoins des entrepreneurs.

**Bon à savoir** : que vous soyez en phase de création ou en développement, le **Compte Pro Legalstart** vous permet de gérer efficacement vos finances professionnelles, tout en évitant les démarches compliquées avec une banque traditionnelle.

# Trouver votre assurance ou votre mutuelle

Souscrire une assurance professionnelle est essentiel pour protéger votre activité contre les risques auxquels vous pouvez être confronté. Selon votre statut juridique, votre activité et vos besoins spécifiques, plusieurs types d'assurances peuvent être nécessaires ou fortement recommandées.

## Pourquoi souscrire une assurance professionnelle ?

Lors de la création de votre entreprise, il est important d'identifier les risques liés à votre activité pour choisir une couverture adaptée. Certaines assurances sont obligatoires, tandis que d'autres sont simplement recommandées pour garantir la sécurité de votre entreprise.

- **Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro)** : obligatoire pour de nombreuses professions réglementées (médecins, avocats, architectes, etc.), elle couvre les dommages causés à des tiers dans le cadre de votre activité (erreurs, omissions, accidents...). Même si elle n'est pas légalement imposée pour toutes les professions, elle reste essentielle pour protéger votre activité.
- **Assurance Multirisque Professionnelle (MRP)** : recommandée pour les entrepreneurs qui possèdent un local ou un matériel professionnel. Elle protège vos biens contre les sinistres (incendie, dégât des eaux, vol, etc.) et peut également couvrir les pertes d'exploitation.

**En pratique** : l'assurance multirisque professionnelle est souscrite par le dirigeant d'entreprise s'il s'avère que l'assurance RC pro est insuffisante. C'est une assurance sur mesure.

- **Assurance Décennale** : obligatoire pour les professionnels du bâtiment et de la construction. Elle couvre les dommages pouvant affecter un ouvrage pendant 10 ans après sa réception.
- **Mutuelle TNS (Travailleur Non Salarié)** : essentielle pour les indépendants souhaitant bénéficier d'une couverture santé de qualité. La mutuelle TNS permet de rembourser tout ou partie des frais de santé non pris en charge par l'Assurance Maladie.

**Bon à savoir :** si vous êtes concerné par cette assurance décennale, sachez que vous devez obligatoirement remettre à votre client ou au maître d'ouvrage votre attestation de garantie décennale, avant le début des travaux.

## Comment choisir une assurance adaptée ?

Pour choisir une assurance professionnelle adaptée, il faut prendre en compte :

- Les risques liés à votre activité : responsabilité civile, dommages matériels, protection juridique, etc.
- Votre statut juridique : les sociétés (SAS, SARL, etc.) et les micro-entrepreneurs n'ont pas les mêmes obligations ni les mêmes besoins en matière d'assurance.
- Votre budget : comparez les offres et privilégiez un bon rapport qualité/prix.

## Souscrire une assurance avec Orus (partenaire de Legalstart)

Pour faciliter vos démarches, Legalstart s'associe à Orus, spécialiste de l'assurance professionnelle pour les indépendants et les TPE reconnu pour sa simplicité, sa flexibilité et sa réactivité.

### Comment ça marche ?

1. Accédez au formulaire en ligne : [Orus x Legalstart](#).
2. Répondez à 4 ou 5 questions pour obtenir un devis personnalisé en 3 minutes.
3. Signez et payez en ligne (possibilité d'être recontacté par un conseiller si besoin).
4. Recevez immédiatement votre attestation d'assurance.

En cas de sinistre, la déclaration est simple et rapide, avec une équipe ultra-réactive disponible par téléphone, SMS, chat ou e-mail.

### Les avantages d'Orus

- Tarifs compétitifs : une réduction de -20 % sur la première année pour les créateurs d'entreprises de moins de 6 mois.
- Flexibilité : aucun engagement, contrats modulables selon vos besoins.
- Transparence : pas de frais cachés (dossier, résiliation, etc.). Le prix annoncé est celui que vous payez.
- Processus simplifié et rapide, entièrement en ligne avec une attestation immédiate.

Que vous soyez micro-entrepreneur ou créateur de société, choisir une assurance adaptée est indispensable pour sécuriser votre activité dès le départ.

# L'OFFRE LEGALSTART

---

Chez Legalstart, nous sommes conscients que vous avez beaucoup de choses à gérer lors du lancement de votre activité (et même après) ! On sait aussi que certains choix ne sont pas simples, que les formalités à réaliser sont parfois complexes, que ce soit pour créer votre société, déposer votre capital ou immatriculer votre entreprise.

Notre mission : vous simplifier la vie.

Nous vous accompagnons à chaque étape : de la création de votre entreprise (dépôt de capital, ouverture d'un compte pro, immatriculation, publication d'annonce légale) jusqu'à sa gestion au quotidien.

Et après ? Legalstart est toujours à vos côtés : modifications statutaires, accompagnement comptable, outil de facturation, dépôt de marque, formalités administratives... Nous vous aidons à faire évoluer votre entreprise selon vos besoins.

Et même si un jour vous décidez de tourner la page, nous vous accompagnons dans vos démarches de fermeture de société en toute simplicité.

Plus de 900.000 entrepreneurs nous ont déjà fait confiance. Concentrez-vous sur l'essentiel : développer votre activité, nous nous occupons du reste !



Remplissez le questionnaire en ligne permettant de générer vos statuts et tous les documents nécessaires.



Accédez à votre espace personnel permettant de suivre l'évolution de votre dossier et de fournir les pièces justificatives.



Votre formaliste s'occupe de vérifier l'intégralité de votre dossier et des formalités administratives nécessaires pour créer votre entreprise.



Aucune inquiétude, votre formaliste gère les démarches sur le guichet unique jusqu'à l'obtention de votre Kbis.

[Créer une entreprise](#)